



DSPMOM

Création DI Territoriale

LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Création DI Territoriale.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

La DSPMOM a créé une DI Territorial pour chaque département d'Outre-Mer que sont la Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

Tous comme la création d'une vraie DISP MOM, FO Justice était aussi favorable à cette nouvelle organisation au plus proche des territoires d'Outre-Mer pour faciliter et fluidifier le travail sur les établissements ultramarins.

Malheureusement, il nous apparait que suite à la mise en place d'une DI Territoriale sur la Réunion et la Martinique, FO Justice est surpris d'apprendre que cela se fait à effectif constant.

En effet, cette nouvelle organisation s'opère en ôtant directement des techniciens et des directeurs techniques sur les établissements pour les mettre dans ces DI territoriales.

Vous comprendrez que pour FO Justice, cette opération n'est pas audible en l'état. La charge de travail s'accroissant de fait, il ne peut être concevable d'accroire une charge de travail sur un même nombre de personnels.

C'est pourquoi, FO Justice vous demande de remplacer les personnels techniques qui sont déplacés dans ces DI Territoriales pour que les établissements continuent à fonctionner normalement.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général Adjoint

Christophe CHAVANNE

